

VOUS SAISISSEZ LE MÉDIATEUR EN ASSURANCES POUR RÉSOUDRE UN LITIGE

Date de publication : **06/03/2018 - Assurance**

Vous êtes en litige avec votre assureur (compagnie d'assurance, institut de prévoyance et mutuelles). Si vous n'obtenez pas satisfaction auprès de votre interlocuteur, de sa hiérarchie et du service consommateurs, vous pouvez vous adresser, par lettre simple (il est néanmoins conseillé de privilégier la lettre avec avis de réception) ou en ligne, au médiateur dont dépend votre assureur, avec copie de toutes les pièces qui constituent le dossier (documents contractuels et courriers échangés avec votre assureur).

Les coordonnées du médiateur compétent se trouvent sur la notice d'information et/ou sur les conditions générales qui vous ont été remises au moment de la conclusion du contrat.

Médiateur de l'assurance (compagnies d'assurance et mutuelles)

La Médiation de l'Assurance

TSA 50110

75441 PARIS Cedex 09

<https://www.mediation-assurance.org/>

Lettre recommandée avec avis de réception

Madame la Médiatrice, Monsieur le Médiateur,

Je suis actuellement en litige avec la compagnie d'assurances (nom de la compagnie) pour l'application du contrat n° (ré-férence) en ce qui concerne l'assurance de (indiquez l'objet de l'assurance : voiture, appartement?).

Le problème que je rencontre actuellement est le suivant : (expliquez brièvement votre litige).

Je vous joins copie des différentes pièces nécessaires à l'instruction du dossier.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame la Médiatrice, Monsieur le Médiateur, l'expression de mes salutations distinguées.

(Signature)